



**Convention sur l'élimination  
de toutes les formes  
de discrimination à l'égard  
des femmes**

Distr. générale  
6 février 2003  
Français  
Original: anglais

---

**Comité pour l'élimination de la discrimination  
à l'égard des femmes**  
Session extraordinaire

**Compte rendu analytique de la 588<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 23 août 2002, à 16 heures

*Président :* M<sup>me</sup> Abaka

**Sommaire**

Adoption du rapport du Comité sur sa session extraordinaire

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications éventuelles aux comptes rendus de la présente session seront groupées dans un rectificatif unique, qui sera publié peu après la clôture de la session.

02-53513 (F)



*La séance est ouverte à 16 h 10.*

### **Adoption du rapport du Comité sur sa session extraordinaire**

1. **M<sup>me</sup> Hazelle** (Rapporteur) lit à voix haute la liste de documents qu'il est proposé au Comité d'adopter (CEDAW/C/2002/EXC/L.1, CEDAW/C/2002/EXC/CRP.3 et CEDAW/C/2002/EXC/CRP.3/Add.1 à Add.8 sous sa forme modifiée).

2. **La Présidente** considère que le Comité souhaite adopter les documents de la session extraordinaire, sous leur forme modifiée.

3. *Il en est ainsi décidé.*

4. **La Présidente** considère que le Comité souhaite adopter dans son intégralité le rapport sur la session extraordinaire.

5. *Il en est ainsi décidé.*

6. **M<sup>me</sup> Hannan** (Directrice de la Division de la promotion de la femme) félicite le Comité d'avoir réussi au cours de sa session extraordinaire à examiner tous les rapports des États parties en souffrance. La modification des méthodes de travail à la suite du séminaire informel du Comité tenu à Lund en avril 2002 a porté ses fruits en améliorant le dialogue avec les États parties, et par conséquent également les perspectives d'application de la Convention. Un autre séminaire organisé en août 2002 a permis d'esquisser les fondements d'une recommandation générale du Comité sur l'utilisation du paragraphe 1 de l'article 4 de la convention.

7. Présentant au Comité les préparatifs de la quatorzième session de la Commission de la condition de la femme, prévue pour mars 2003, la Présidente dit que la première question thématique à être abordée sera la participation et l'accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et de la communication, ainsi que l'incidence et l'utilisation de ces technologies pour la promotion et l'autonomisation des femmes, et que la deuxième question aura trait à l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, telle qu'elle a été définie dans le Programme d'action de Beijing et dans les textes adoptés lors de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Des groupes d'experts se réuniront pour examiner ces deux questions.

8. **La Présidente** adresse ses meilleurs vœux, ainsi que ceux de M<sup>me</sup> Angela King, Sous-secrétaire générale et Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme, aux membres du Comité qui partent à la retraite et à ceux qui briguent un nouveau mandat, ainsi qu'à M<sup>me</sup> Jane Connors, chef sortante du Service des droits de la femme de la Division de la promotion de la femme.

9. **La Présidente** dit que, pendant son mandat de deux ans, elle s'est employée sans relâche à faire connaître la Convention, le Protocole facultatif qui s'y rapporte et les 24 recommandations générales du Comité et à souligner à quel point il importait de donner suite aux observations finales formulées par le Comité après l'examen de chaque rapport. Les améliorations apportées à la procédure de présentation de rapports par les États ont été examinées de façon fructueuse à la première Réunion intercomité des organismes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme. La décision de maintenir les organes du Comité à New York a été importante, car elle permettra à un grand nombre d'États parties de poursuivre leur dialogue avec le Comité, ce que certains pays en développement n'auraient pu faire si le secrétariat du Comité avait été transféré à Genève, où ils ne disposent d'aucune représentation. Afin d'améliorer la diffusion de ses recommandations générales, la Présidente recommande au Comité d'envisager de publier sous forme de brochure celles qui ont trait à la violence à l'égard des femmes, à la santé des femmes et aux mesures temporaires spéciales.

10. Elle remercie les membres du Comité, parmi lesquels figurent les anciennes présidentes Mmes Corti et González Martínez, de leur appui, et exprime également sa reconnaissance à M<sup>me</sup> Angela King, Sous-secrétaire générale et Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme, et à Mmes Hannan et Connors de la Division de la promotion de la femme.

11. Après les échanges de politesses d'usage, auxquels ont participé M<sup>mes</sup> **González Martínez, Regazzoli, Kwaku, Shin, Manalo, Goonesekere, Livingstone Raday, Açar, Feng Cui, Hazelle, Tavares da Silva, Corti et Connors** (Division de la promotion de la femme), **la Présidente** déclare la session extraordinaire du Comité close.

*La séance est levée à 17 h 50.*